Image not found or type unknown

Permit de conduire tuisien

Par **fehmi**, le **20/09/2015** à **19:40**

bonjour, ma femme est de nationalité française et tunisienne elle a essaye de passé son permit a Nice et elle na pas u le codes elles a passer 2 fois et donc elle est rentrée en Tunisie pour des vacances et elle a passé en Tunisie et elle a obtenue et elle a demandes le permit international

donc ma question est est ce qu elle peut conduire avec en France et peut le changer en permit français.

Par **LESEMAPHORE**, le **21/09/2015** à **17:49**

Bonjour
[citation]ma question est est ce qu elle peut conduire avec en France et peut le changer en permit français.[/citation]
Non
pour être reconnu valide pour la conduite en France , le permis étranger doit être obtenu pendant la résidence habituelle et effective dans le pays de délivrance du titre et avant la date de délivrance du premier titre de séjour en France ou de la date d'installation du domicile français .
Il ne peut pas être échangé contre un français .

Arrêté du 12janvier 2012, NOR : IOCS1132147A

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés